

A l'attention des équipes opérationnelles d'hygiène

Bordeaux, le 17 mai 2018

Bonjour,

Pour information vous trouverez ci-dessous le mail envoyé par l'ARS à l'ensemble des directeurs d'établissement de Nouvelle –Aquitaine et relatif à la prise en charge de patients porteurs de BHRé en SSR.

Bien cordialement,

Caroline BERVAS
CPIAS Nouvelle-Aquitaine

De : Pascal.FABRE@ars.sante.fr [mailto:Pascal.FABRE@ars.sante.fr]

Envoyé : jeudi 17 mai 2018 12:48

Objet : Epidémie de BHRé résistant à la vancomycine : PEC des patients porteurs de cette bactérie

A Madame, Monsieur le directeur d'établissement de santé en région Nouvelle Aquitaine

Madame,
Monsieur,

Une épidémie de bactérie hautement résistante et émergente (BHRé) à *Enterococcus faecium* résistant à la vancomycine de type van B est en cours au sein de plusieurs établissements de santé du département de la Dordogne mais aussi de la région.

Vous êtes donc susceptibles d'accueillir des patients porteurs de cette bactérie dans le contexte de la continuité de leur prise en charge. Au regard des [recommandations nationales](#) (paragraphe 3.8., page 54), le portage BHRé ne justifie pas d'un refus de prise en charge en SSR. Les soins de rééducation et de réhabilitation sont prioritaires et doivent se faire dans le respect des précautions complémentaires contact. **Le fait d'être porteur d'une BHRé ne doit pas faire obstacle à un tel transfert et entraîner une perte de chance pour le patient.**

Au préalable, la demande de transfert doit contenir l'information du portage BHRé pour le centre d'accueil. A la lumière de cette demande, l'EOH et l'équipe médicale de la structure d'accueil organiseront un programme de soins personnalisé adapté au patient et assureront la coordination des actions avec EOH de l'établissement d'amont.

La qualité de la rééducation ne doit pas être compromise et l'accès au plateau technique est autorisé sous conditions de mesures d'hygiène adaptées. La maîtrise du risque de transmission de ces bactéries d'origine digestive repose sur le respect des précautions standard et complémentaires contact dont :

- La prise en charge en chambre seule ce qui n'exclut pas les déplacements à l'extérieur de la chambre,
- l'utilisation large des produits hydro-alcooliques par tous auprès de l'ensemble des personnes de votre structure :soignants, patients, intervenants, visiteurs ...

- l'utilisation des gants à bon escient lors de tout soin/geste à risque de contact avec les produits biologiques et le port d'un tablier en plastique à usage unique lors d'un contact étroit avec le patient et son environnement,
- une gestion adaptée des excréta en utilisant des laves-bassins ou des protège-bassins.

En cas de doute sur les mesures à mettre en œuvre, n'hésitez pas à solliciter l'équipe du Cpias Nouvelle Aquitaine (05 56 79 60 58 / signalement.cpiasna@chu-bordeaux.fr) . »

Dr. Pascal FABRE

Responsable Cellule de Veille d'Alerte et Gestion sanitaire
Direction de la Santé Publique

 ● ● Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 49
Courriel : Pascal.fabre@ars.sante.fr
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



Signaler, alerter

Point focal

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

24h/24

0 809 400 004 Service gratuit * prix appel

@ ars33-alerte@ars.sante.fr

05 67 76 70 12

Nouvelle-Aquitaine

ars Santé publique